

## Temps de travail et horaires

## Par Caro LAN, le 11/09/2023 à 14:45

Bonjour, je travaille dans un commerce (magasin style supermarché) et je suis employée commerciale en temps partiel (30h)

J'aurais souhaité savoir quelle amplitude horaire est autorisée sur une journée, la durée maximale de temps de travail sur une journée et la durée de la coupure autorisée si je travaille en coupure. Exemple de mes horaires de travail actuels :6h11h puis 15h19h..est ce légal ?

Merci d'avance.

## Par **P.M.**, le **11/09/2023** à **15:27**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais vous devriez déjà avoir des information en consultant le <u>Titre VI : Travail à temps partiel (Articles 6.1 à 6.8)</u> de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire...